



Fédération des Conseil de Parents d'Elèves des Ecoles Publiques
Délégués des Parents d'Elèves des Ecoles du Bourg Maternelle
Tél. 06 08 55 93 48

COMMUNIQUE DE PRESSE :

Tintamarre au Conseil municipal d'Aulnay-sous-Bois

La FCPE de la maternelle du Bourg a organisé un concert de casseroles pour rompre le silence du maire

- Aulnay-sous-Bois, le 9 décembre 2011 -

Ce n'est pas encore la fête de la musique mais hier soir, lors du Conseil municipal d'Aulnay-sous-Bois, les élus ont été accueillis en mairie aux sons d'un orchestre inhabituel. En effet, une quinzaine de représentants FCPE et de parents d'élèves de la maternelle du Bourg ont improvisé un concert de casseroles pour protester contre le silence assourdissant du maire face à l'état de délabrement avancé des préfabriqués qui font office d'école pendant les travaux de dépollution de l'ancienne usine d'amiante.

Au son rythmé du slogan *"Non aux algecos précaires, monsieur le maire"*, la présidente FCPE Christelle Dauvin-Lebaron a expliqué, non sans humour, malgré la situation dramatique vécue au quotidien par les enfants, parents et enseignants, la raison de cette action : *"Nous avons choisi la casserole comme symbole de ce scandale qui ternit l'image d'une municipalité à la traîne depuis un an. Mais, à bien y réfléchir, ce sont plutôt des marmites que nous aurions dû apporter !"*

Ne pouvant ignorer le bruit, nombre d'élus de la majorité sont descendus de la salle du Conseil sans qu'aucun, pourtant, ne prenne l'initiative d'engager le dialogue. Certains ont même employé à la volée le mot *"manipulation"*, une fausse note qui n'a pas empêché les représentants FCPE et parents d'élèves de continuer à jouer leur partition. Ces derniers, refusant toute cuisine électorale, ont bien l'intention de continuer avec détermination leur tintamarre pour rompre le silence du maire.

Le groupe de représentants exige toujours :

1. Le changement de ces préfabriqués hors d'âge lors des vacances de Noël.
2. Une expertise médicale sur les risques encourus d'infections respiratoires et allergies liées aux moisissures, humidité et froid.
3. Une inspection de la commission préfectorale de sécurité car les bâtiments ne peuvent manifestement plus accueillir de public.
4. Une transparence sur les actions menées.